

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Participation 2017 au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit -
CDAD13

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental est membre de droit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Groupement d'intérêt public.

La convention constitutive du CDAD a été renouvelée le 6 août 2013 pour une durée de 10 ans.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Les participations financières perçues ces trois dernières années sont les suivantes :

2014 : 104 597 €

2015 : 105 000 €

2016 : 105 000 €

Pour l'année 2017, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône sollicite du Conseil Départemental 13, une participation financière de 105 120 €

1- Les missions du CDAD

En matière d'accès au droit, le C.D.A.D assure un rôle de coordination, d'innovation de projets spécifiques, de modes alternatifs de résolution des conflits, tels que la médiation pénale et la médiation civile.

Afin de faciliter l'accès au droit des personnes les plus en difficulté, le C.D.A.D 13 a établi une couverture géographique de l'ensemble du département par l'intermédiaire d'un maillage juridique à travers la mise en place de consultations généralistes et spécialisées d'avocats, de notaires et d'huissiers dans 92 lieux de consultations, dans 40 communes du département.

Ces consultations de proximité sont gratuites et confidentielles.

Prenant en compte les spécificités départementales et les volontés partenariales, le C.D.A.D 13 a contribué à la mise en place de projets spécifiques et de consultations juridiques spécialisées :

- Les antennes de prévention des expulsions locatives,
- Les antennes juridiques et de médiation,
- Accès au droit pour les personnes âgées isolées,
- Consultations en droit de l'enfant, et pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- Points d'accès au droit en milieu pénitentiaire,
- Accès au droit des personnes en grande difficulté,
- Consultations en droit du travail.

Par ailleurs, en novembre 2001, le Centre d'Accès au Droit des Etrangers (CADE) a été créé à l'initiative du CDAD.

2- Les activités 2016

En 2016, 4646 permanences juridiques généralistes et spécialisées ont permis l'accueil de 40 626 personnes soit en moyenne, 93 permanences chaque semaine (35% d'augmentation par rapport à 2015).

Ces différentes consultations constituent un outil pertinent pour les services du Conseil départemental, plus particulièrement pour les services de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité :

- Les maisons départementales de la solidarité, sur tous les aspects du droit, et notamment en ce qui concerne la prévention des expulsions domiciliaires dont elles sont un des principaux acteurs,
- La direction personnes âgées/personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accès au droit des personnes âgées isolées.

Le CDAD a mis également en place un processus de labellisation des actions d'accès au droit permettant de délivrer une reconnaissance de la qualité et du service rendu. La labellisation est attribuée pour une courte durée et fait l'objet de la signature d'une charte.

Ainsi en 2017, le CDAD entend poursuivre les permanences et les dispositifs d'accès aux droits implantés dans 39 communes du département, après une réorganisation de certains d'entre eux, mis en œuvre selon les décisions prises par le conseil d'administration dans un objectif de rationalisation.

3- Les projets spécifiques 2017

- Poursuite de la mise en place d'une Maison de la Justice et du Droit de Marseille,
- Poursuite de l'expérimentation de l'action en direction des séniors, fort du succès des forums organisés sur ce thème en 2016.
- L'aboutissement du maillage géographique avec la mise en place d'une permanence à Marignane,
- Prise en charge de l'accès au droit des personnes en perte d'autonomie,
- Poursuite de l'action « accès au droit par les jeunes pour les jeunes », autour notamment des thèmes de la tolérance et de la laïcité.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre au vote de la commission permanente, la demande de participation financière du CDAD au titre de 2017 d'un montant de 105 120 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous propose d'octroyer une subvention de 105 120 €

au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour son fonctionnement et les actions menées par les trois barreaux du département.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et de m'autoriser à signer la convention de financement selon le modèle prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL